

Dysfonctionnement de la médecine de prévention.

L'un des axes majeurs de la politique d'hygiène et de sécurité de l'INRAP est la visite ANNUELLE des agents par les médecins de prévention.

Pour la CGT, les risques auxquels sont soumis les agents (troubles musculo-squelettiques, conditions atmosphériques, bruit, stress, travail sur écran etc... sur le terrain comme en DIR ou au siège) en font une nécessité.

L'administration, avertie de longue date de cette lente dégradation par plusieurs enquêtes du CHCST de l'AFAN, n'a pu que souscrire à ce sage principe de visite annuelle, affirmant d'ailleurs à maintes reprises au CHSC que cette annualité était gravée dans le marbre de la convention type qui les lie avec la médecine. Mais alors pourquoi constate t-on que ce n'est pas le cas ?

Les représentants CGT siégeant dans les différents CHS déconcentrés nous ont informés que lors de leurs discussions avec les médecins de prévention dans les instances, la surveillance médicale des agents était différente d'un service à un autre.

Dans plusieurs interrégions (GSO, GES, RAA ...), les médecins de prévention semblent juger que la périodicité des visites est d'une tous les cinq ans (règle de la fonction publique), sauf pour les agents soumis à des risques particuliers (SMP), qui doivent être vus tous les ans.

En conséquence ces mêmes médecins convoquent les agents tous les deux ans... ce qui est parfaitement illogique, mais conforme aux nouvelles règles qui régissent les salariés du privé depuis 2003 ! Un beau méli-mélo mais l'administration nous assure que la convention type reprend le principe d'annualité, sauf que quand on la réclame, l'argumentaire de la Direction ne tient plus : il n'y a rien de tel dans la convention !

Le régime de surveillance médicale particulière (SMP) est déclenché par la Fiche professionnelle des risques qui est établie par le médecin de prévention sur les indications de l'ACMO (CSP).

C'est cette fiche UNIQUEMENT qui déterminera si la visite doit être annuelle au vu des risques.

Or les médecins sont indépendants et décident, seuls, au vu des données fournies par l'INRAP, si les risques auxquels sont soumis les agents justifient une surveillance médicale particulière (SMP).

L'administration toujours prompte à tirer un voile pudique sur les conditions réelles de travail des agents, n'informe que très partiellement les médecins lors de l'établissement de la Fiche professionnelle des risques.

L'administration doit donc convaincre et détailler les mauvaises conditions de travail des agents, permettre aux médecins de constater de visu, sur le terrain, les risques auxquels sont soumis les agents. Cet exercice est d'autant plus masochiste que les carences en matière de prévention apparaîtront alors pleinement.

Résultat : aucune fiche des risques au niveau national n'existe (alors que son examen est obligatoire annuellement) et les fiches régionales quand il y en a ne correspondent à rien.

La CGT a demandé un bilan d'exécution des conventions, afin de mesurer l'ampleur des dégâts. A l'examen de ce bilan il semble bien que les médecins du travail nous appliquent la réforme du privé (visites tous les deux ans).

Nous avons choisi, lors de la création de l'Inrap de conserver les médecins qui nous suivaient depuis plusieurs années, mais ceux qui continuent de nous suivre annuellement le font souvent en opposition aux structures dont ils sont les salariés. S'il faut saluer leur engagement quasi militant, le bilan global est malheureusement insatisfaisant.

Il nous faut une vraie médecine de prévention et donc nous raccorder à un réseau de médecine publique. Le comité, unanime, convient qu'il faut prospecter les différents réseaux existants : ministères, collectivités etc...

D'autant plus que le réseau actuel n'est pas suffisant, trop d'agents doivent parcourir des centaines de kilomètres pour se rendre aux visites et que dire des agents d'Alsace qui n'ont aucun suivi depuis la création de l'Inrap !!!

Au vu de l'inégalité de traitement des agents et des problèmes de périodicité des visites, les représentants CGT ont demandé au président du CHSC que soit saisi le corps des médecins inspecteurs de la santé.

Depuis, pas de nouvelles !

En bref,

Rencontre avec les Inspecteurs Hygiène et Sécurité.

Les organisations syndicales ont rencontré deux des Inspecteurs Hygiène et sécurité (IHS) du ministère de la Recherche qui ont à charge l'Inrap. Les IHS sont venus faire une inspection dans le cadre de leur mission de suivi de l'établissement. Cette mission a duré un mois (du 6 mars au 6 avril) et 3 interrégion ont été visitées : Grand-Ouest, Grand-Est-Nord et Rhône-Alpes-Auvergne. Ils ont rencontré les membres des représentants au CHSC le 26 mars.

Nous avons abordé avec eux plusieurs dossiers sensibles (Duer, Médecine de prévention, fonctionnement des instances, maladies professionnelles).

Nos échanges ont aussi beaucoup porté sur le montage des opérations et ses nombreuses défaillances. Nos inquiétudes portent sur le dispositif actuel qui est pour nous inefficace quant à la prise en compte de la prévention et de la sécurité.

Une réflexion en amont des chantiers est à mener, l'association de l'ACMO doit être systématique au montage de l'opération, il faut aussi plus de temps au responsable d'opération pour recueillir toutes les informations nécessaires.

Il paraît anormal que beaucoup de chantiers démarrent alors que les Dict sont absentes, que le dossier de démarrage est incomplet ou que les terrains ne sont pas complètement libérés.

La prise en compte de la sécurité doit se faire à tous les niveaux de la hiérarchie tant au niveau national que déconcentré, il n'est pas acceptable que la mise en place de la sécurité et de la prévention repose en grande partie sur le bon vouloir des responsables d'opérations.

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : http://www.cgt-culture.fr